

Le projet de bibliothèque municipale de Montmagny  
Un projet réfléchi, une priorité !

Mémoire réalisé par le Comité consultatif de la culture

Suite aux derniers événements concernant le projet de bibliothèque municipale de Montmagny, les membres du Comité consultatif de la culture ont exprimé leur profonde déception, ainsi qu'une grande inquiétude quant à la poursuite de ce projet essentiel au développement culturel et social de notre communauté. Ainsi, à l'unanimité, ils conviennent de rédiger ce court mémoire, rappelant la place importante qu'a occupée ce projet durant les deux dernières décennies par les administrations municipales.

Ils souhaitent prouver que les analyses ayant mené au dépôt du programme de besoins pour la construction de la bibliothèque municipale ont été réalisées de façon transparente et concertée.

Enfin, par ce document, le Comité consultatif de la culture désire rappeler et démontrer que ce projet essentiel a toujours été au cœur des politiques culturelles et de leurs plans d'action, qui déclinent les préoccupations et priorités du développement culturel magnymontois.

#### Historique des démarches

---

En 1991, suite à une volonté du conseil municipal, sous l'égide de M. Gilbert Normand, divers intervenants représentant différents secteurs du milieu culturel magnymontois ont commencé à travailler bénévolement à la mise en place d'un comité culturel pour la Ville de Montmagny.

C'est en 1992 que l'Assemblée nationale du Québec, sous Robert Bourassa, a déposé et adopté la politique culturelle du Québec. Madame Liza Frulla-Hébert était alors ministre des Affaires culturelles.

Ayant pris connaissance de ce document, le Comité de la culture de la Ville de Montmagny a décidé de se doter d'une politique culturelle, afin que la municipalité puisse établir des ententes de partenariat avec le ministère.

Après deux années de travail, le 26 avril 1993, le Comité de la culture dépose sa première politique d'intervention culturelle au conseil municipal. Cette politique a été adoptée par résolution du conseil municipal, alors sous la gouverne de M. Jean-Claude Croteau. La Ville de Montmagny figure depuis

comme l'une des premières municipalités au Québec à s'être dotée d'une politique culturelle.

Dès l'adoption de la politique culturelle, un comité a été formé pour l'implantation d'une bibliothèque municipale. Ce comité avait pour mandat de travailler à amasser de l'information auprès d'autres institutions et municipalités, de même qu'auprès du ministère des Affaires culturelles. Il avait également un rôle de sensibilisation auprès de la population.

Ainsi, les membres du Comité de la culture ont basé leurs réflexions à partir d'énoncés de la politique culturelle du Québec, tels que :

*« L'accès à la vie culturelle est directement relié à la qualité du réseau des bibliothèques publiques »;*

*« Les bibliothèques publiques, une ressource essentielle pour faciliter l'accès à la lecture, aux arts et à la culture »;*

*« C'est par sa vitalité culturelle qu'une ville rayonne, augmente son pouvoir d'attraction et qu'elle parvient à retenir ses concitoyens sur son territoire. En proposant des activités culturelles accessibles pour l'ensemble de ses concitoyens, une municipalité fait preuve de leadership et de fierté ».*

En 1998, la Ville met en place un comité de développement de la bibliothèque. Ce comité, composé du maire de la Ville de Montmagny, du directeur général de la Ville de Montmagny, du directeur général de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud, de la directrice de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications (MCCQ), du directeur général du Centre d'études collégiales de Montmagny, d'un représentant du Comité de la culture et du directeur du Service des loisirs de Montmagny, avait comme mandat de réfléchir à l'implantation d'une bibliothèque concertée ayant comme partenaires la Ville de Montmagny, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud et le Centre d'études collégiales de Montmagny. M. Guy Anger, consultant en bibliothèques, a été mandaté pour réaliser une étude de faisabilité d'un projet concerté de bibliothèque publique.

Le travail de ce comité a permis de constater qu'au niveau de l'Aide aux immobilisations culturelles, le MCCQ peut subventionner un projet de partenariat avec le réseau scolaire, c'est-à-dire contribuer à une immobilisation de bibliothèque publique sur le territoire de la Commission scolaire. Cependant, il exige, quelle que soit la localisation, un programme architectural, ainsi qu'une entente à long terme entre les parties avant de supporter une démarche d'immobilisation pour une bibliothèque.

Ainsi, l'étude Anger révélait qu'un projet concerté de bibliothèque avec le milieu scolaire nécessitait un réaménagement majeur des locaux à l'intérieur ou à l'extérieur de l'École secondaire Louis-Jacques-Casault. Le total des prévisions budgétaires étaient en 1998 de l'ordre de 3 049 800 \$. Dans ce contexte de milieu institutionnel syndiqué, le coût d'exploitation annuel, en ressources humaines uniquement, était estimé à 270 944 \$.

Devant le manque de volonté des partenaires d'appuyer financièrement ce projet concerté de bibliothèque publique, cette option fut abandonnée.

En octobre 1999, les membres du conseil municipal adoptaient la mise à jour de la politique culturelle de la Ville de Montmagny, réalisée par les membres du Comité de la culture. Le projet d'implantation et de développement de la bibliothèque municipale fait toujours partie des quatre principales priorités du comité. Pendant cette période, plusieurs visites et rencontres avec les dirigeants de bibliothèques publiques ont été effectuées par différents membres du comité.

En 2004, le conseil municipal confiait à M. Fernand Caron le mandat de réaliser une analyse d'opportunité, suivie d'un programme de besoins pour la bibliothèque municipale de Montmagny, ces documents étant nécessaires pour pouvoir déposer un projet en immobilisations au MCCQ. Cette demande a été déposée le 4 décembre 2006. Les conclusions de cette étude démontrent bien, compte tenu de l'importance des mises à niveau et de l'absence de partenariat, qu'il n'y a aucun avantage à implanter une bibliothèque municipale dans un milieu scolaire.

Parallèlement, le conseil municipal, sous la gouverne de M. Jean-Guy Desrosiers, décide de mettre à jour la politique culturelle de la Ville de Montmagny. Cinq consultations publiques sont mises en place afin de donner la possibilité aux citoyens et aux intervenants culturels de s'exprimer sur le développement des différents secteurs culturels magnymontois.

Ces rencontres ont mené à l'adoption, en janvier 2007, d'une nouvelle politique culturelle. Tel qu'exprimé lors des rencontres préparatoires, l'une des quatre orientations du secteur **Littérature et Bibliothèque** indique clairement la nécessité de soutenir le projet d'implantation d'une bibliothèque publique au cœur de la vie citoyenne.

À la suite de l'adoption de ce document, plusieurs rencontres, prises d'information et rédactions de rapports ont ainsi été réalisées par le Comité de la bibliothèque, supporté par les différents services municipaux, afin de compléter les documents et dossiers nécessaires au dépôt du projet au MCCQ.

L'annonce de l'entente de principe par la ministre Christine St-Pierre, d'un projet d'immobilisations pour la bibliothèque municipale au montant de 849 000 \$, a été faite en décembre 2008. Compte tenu du projet de réaménagement de l'hôtel de ville qui se déroulait à cette époque, une demande de prolongation du projet a été déposée et acceptée par la ministre.

Lors d'une conférence de presse en avril 2010, le conseil municipal annonçait le projet **Place de l'Église** qui permet l'implantation d'une bibliothèque publique au cœur du Vieux-Montmagny, tout en préservant un bâtiment historique, le presbytère Saint-Thomas, et en lui donnant une nouvelle vocation, ouverte sur la vie citoyenne.

À la suite de la présentation de ce projet à la population, un nouveau Comité de la bibliothèque, formé par des représentants du milieu des affaires, du Comité de la culture, de la Fabrique Saint-Thomas et d'un chargé de projets, est créé afin d'étudier et de préparer le programme de besoins devant être déposé au MCCQ.

Cette même année, le Comité consultatif de la culture tient deux *focus groups* en novembre 2010, afin de mettre à jour son plan d'action culturelle. Une cinquantaine de citoyens, issus des milieux culturel, des affaires, du tourisme, du scolaire, et de l'événementiel, participent à ces rencontres qui mènent à l'adoption, en juin 2011, des orientations culturelles stratégiques 2011-2014 de la Ville de Montmagny.

Dans ce document, l'orientation **1.2- Offrir une bibliothèque municipale qui propose un environnement dynamique à la population** se décline en deux moyens d'intervention :

### **1.2.1 : Offrir des services axés sur les besoins des différentes clientèles**

### **1.2.2 : S'assurer d'une accessibilité élargie à la bibliothèque**

Cette orientation et ses moyens d'intervention illustrent les doléances des personnes présentes lors des *focus groups* sur le plan des services attendus de la part d'une bibliothèque publique dynamique et ouverte sur le milieu.

Suite à l'analyse des recommandations données par les citoyens lors des *focus groups*, le Comité de la bibliothèque dépose, en février 2011, la dernière version du programme de besoins au MCCQ.

Finalement, ces démarches, sur plus de vingt ans, ont vu leur aboutissement le 11 juillet 2012, alors que la ministre de la Culture et des

Communications, Mme Christine St-Pierre, a annoncé l'octroi d'une subvention de 1 181 600 \$ pour la construction d'une bibliothèque municipale.

### La position du Comité consultatif de la culture

---

Pour les membres du Comité consultatif de la culture, cette marque de confiance de la part du MCCQ vient remercier un travail colossal réalisé avec sérieux et transparence par des citoyens bénévoles. Ces derniers ont su être patients et diplomates envers les instances décisionnelles, qui ont parfois eu à laisser de côté ce projet au profit d'autres. Maintenant, tous les morceaux sont en place afin de réaliser notre projet de bibliothèque municipale. Le comité offre toute sa confiance envers les membres du conseil municipal, qu'il sait élu démocratiquement et agissant en toute connaissance de cause pour le meilleur de ses citoyens.

Compte tenu des différentes démarches réalisées depuis plus de vingt ans par les différents membres du Comité de la bibliothèque, le Comité consultatif de la culture est en mesure de prendre la position suivante :

*« La Bibliothèque municipale de Montmagny, indépendante et autonome, sera le principal instrument démocratique de développement culturel donnant accès à la connaissance, aux produits de l'imaginaire et aux témoignages de l'expertise humaine. Par sa proximité, son accès universel, son ambiance, sa modernité et la gratuité de ses services de base, elle contribuera à divers besoins d'éducation, d'information, de culture et de loisirs des citoyens et citoyennes, car elle diffusera des contenus variés, proposés à tous, grâce à des moyens technologiques modernes ».*

Les membres du comité sont d'avis que l'implication bénévole au sein d'une bibliothèque ouverte sur sa communauté est essentielle (ce qui est impossible dans le milieu scolaire) et aura un effet multiplicateur pour l'atteinte des objectifs ci-haut mentionnés. Ainsi, l'équipe de bénévoles, qui assurera entre autres les services aux utilisateurs et l'animation sous toutes ses formes, deviendra une ambassadrice de la vitalité culturelle magnymontoise.

En outre, ils admettent que l'atteinte de ces objectifs passe par la complémentarité des services de la bibliothèque municipale avec le milieu scolaire en misant sur des partenariats d'utilisation et d'animation. Si les efforts en développement de projets n'ont pas toujours été récompensés dans le partage d'un environnement avec le monde scolaire, nous sommes assurés que

la situation sera différente, puisque la mission du propriétaire est complètement différente dans le projet de la bibliothèque municipale.

Enfin, le comité ne peut que signifier son inquiétude face à l'avenir du presbytère Saint-Thomas. En prenant la décision d'ajouter une annexe à ce bâtiment de valeur patrimoniale exceptionnelle pour créer la bibliothèque municipale, la Ville de Montmagny assure la sauvegarde de l'édifice et son utilisation publique. Qu'advient-il de la vocation de ce bâtiment si la Ville ne s'en porte pas acquéreur ? Sera-t-il acquis par des intérêts privés ? Sera-t-il démoli pour laisser place à un projet immobilier sur ce terrain extraordinaire ? Il y a des raisons de s'inquiéter...

En terminant, le besoin, en 1993, d'une bibliothèque municipale digne de ce nom à Montmagny, était déjà considéré comme une urgence et une priorité à l'échelle provinciale, puisque nous étions déjà à cette époque l'une des rares municipalités à ne pas offrir les services d'une bibliothèque municipale à ses citoyens. Vingt ans plus tard, nous sommes maintenant près du but.

Le Comité consultatif de la culture croit à la nécessité et à la vitalité du projet de bibliothèque municipale dans le cadre du projet « Place de l'Église ». Il croit de plus que les Magnymontoises et Magnymontois méritent cette nouvelle institution qui deviendra le cœur de la vie culturelle et citoyenne. Enfin, il a l'assurance, grâce aux élus en place, grâce, aussi, au soutien du ministère de la Culture et des Communications, ainsi qu'aux nombreuses études réalisées en toute transparence, que les citoyennes et citoyens de Montmagny ont le moyen de se doter de la bibliothèque municipale à laquelle ils ont droit.

***Mémoire déposé au Conseil municipal de Montmagny le 15 octobre 2012 par le Comité consultatif de la culture.***

---

**Extrait de l'étude d'impact économique de la culture  
dans les régions de la Capitale-Nationale  
et de la Chaudière-Appalaches  
2008**

L'Étude d'impact économique de la culture dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches rendue publique le 2 avril 2008 par le Conseil de la culture confirme hors de tout doute la contribution majeure des activités culturelles au développement des deux régions.

Cette étude, effectuée à l'initiative du Conseil de la culture, est la plus importante et la plus complète jamais réalisée sur le sujet par l'Institut de la Statistique du Québec.

**La culture : 2,2 milliards de dollars**

Les résultats de l'étude confirment que la culture se situe parmi les principaux secteurs d'activité des deux régions, quel que soit le critère de mesure utilisé. Les activités culturelles représentent :

- - 2,2 milliards de dollars de dépenses directes
- 5% du produit intérieur brut
- 31 000 emplois directs et indirects, soit 7% de tous les emplois à temps plein des deux régions

Selon l'étude, les activités culturelles ont davantage contribué à la croissance économique que l'ensemble des industries des deux régions au cours des dernières années.

**Une très forte croissance des dépenses des activités culturelles**

En huit ans, les dépenses des activités culturelles ont augmenté de près de 70 %, passant de 1,3 milliard de dollars à 2,2 milliards de dollars et soutenant 24 000 emplois directs. Elles ont ainsi permis la création d'un peu plus de 6 000 emplois additionnels dans les deux régions.

**Une croissance supérieure à celle de l'ensemble des industries**

De 1997-1998 à 2004-2005, les effets économiques des activités culturelles sur le produit intérieur brut et l'emploi ont connu une croissance exceptionnelle, supérieure à l'augmentation du PIB attribuable à l'ensemble des industries des régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

Pour l'ensemble des activités culturelles, la croissance annuelle moyenne des effets sur le PIB et l'emploi a atteint respectivement 7,3% et 5,4%, comparativement à 6,0% et 2,8% pour les industries des deux régions.

**D'autres constats de l'étude :**

- - Les dépenses des touristes québécois et étrangers qui ont visité les deux régions pour des motifs culturels : 654 millions de dollars
- Près de 225 millions de dollars de revenus pour les gouvernements fédéral et provincial
- Chaque dollar dépensé dans la culture : 1,48 \$ dans l'économie québécoise
- Chaque emploi dans la culture : 1,31 emploi dans l'économie
- Près de 200 secteurs économiques bénéficient des activités culturelles

**La culture : une bonne affaire sur le plan économique**

Le Conseil de la culture se réjouit des résultats de l'étude qui confirment clairement que la culture est une bonne affaire sur le plan économique. Le Conseil de la culture souhaite que cette étude serve notamment de référence au moment des décisions liées au financement des activités culturelles.